



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 16757

Numéro SIREN : 524 192 507

Nom ou dénomination : A.P.G. Inc.

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2017 sous le numéro de dépôt 53209



20170532092016

DATE DEPOT : 12/07/2017

N° DE DEPOT : 53209

N° GESTION : 2010B16757

N° SIREN : 524192507

DENOMINATION : A.P.G. Inc.

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

Jean-Claude Bacher

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

13 JUL. 2017

53 209
numéro de dépôt

SAS A.P.G. INC

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 297 820 €
RCS PARIS 524 192 507

66 Avenue des Champs Élysées 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

SAS A.P.G. INC

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2016**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.P.G. INC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente. Il m'appartient, sur la base de l'audit effectué, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- la note de l'annexe aux comptes annuels relative aux règles et méthodes comptables expose les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis, je me suis assuré du caractère approprié des méthodes retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

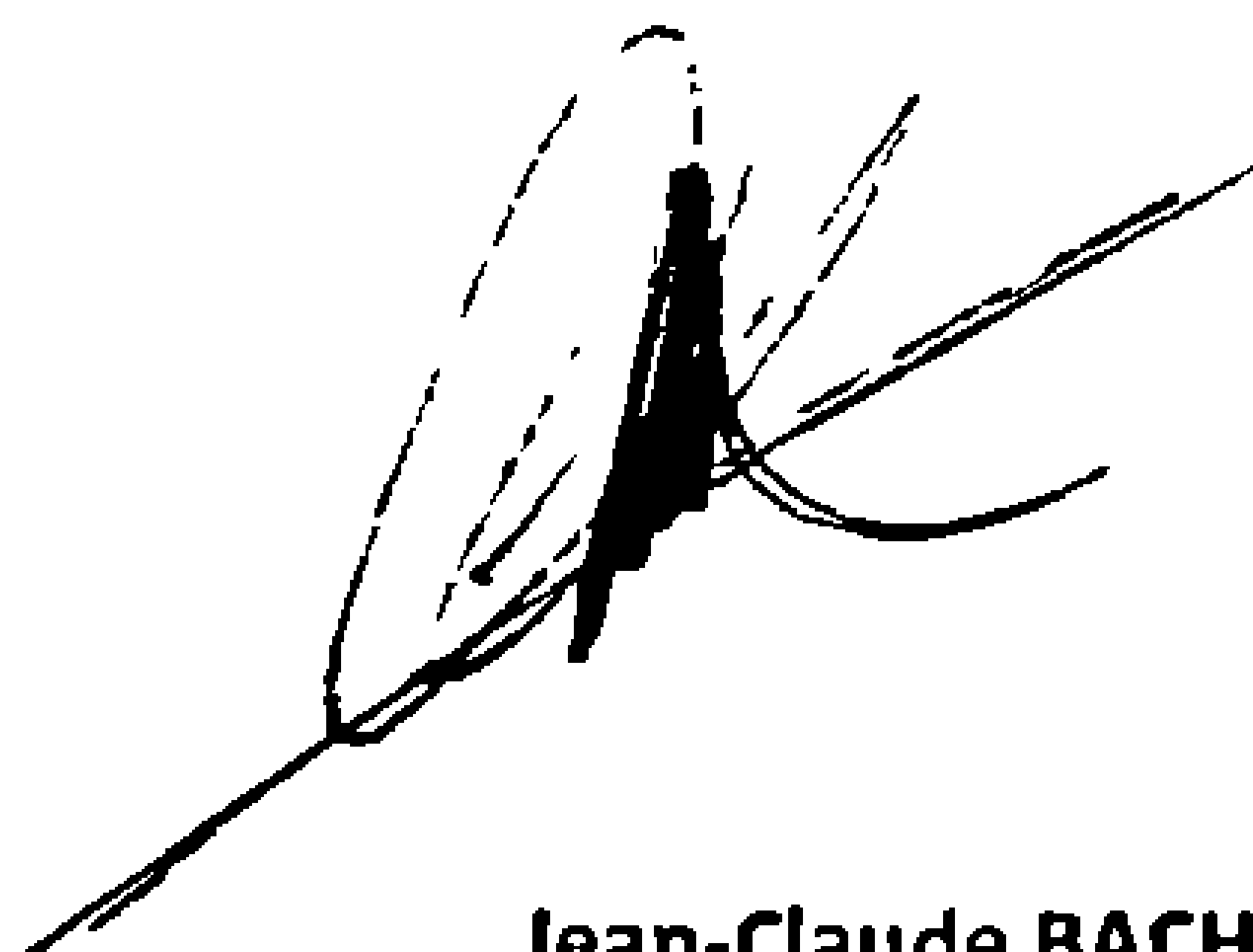
3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à la Varenne, le 6 juin 2017



Jean-Claude BACHER
Commissaire aux comptes
Membre de la CRCC de Paris

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. P. G. Inc.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 4 1 9 2 5 0 7 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122016		N-1 31122015			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	32 839	AC	32 839				
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	39 980	AG	39 260	720	6 689		
		Fonds commercial (1)	AH	1 955 000	AI		1 955 000	1 955 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 162 630	AK		1 162 630	652 910		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP	54 662	AQ	13 225	41 437	46 903		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	24 789	AU	13 658	11 131	13 293		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	455 000	CV	255 000	200 000			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	38 220	BI		38 220	28 660		
TOTAL (II)			BJ	3 763 121	BK	353 982	3 409 139	2 703 455		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	854 288	BV		854 288	1 979 570		
		Autres créances (3)	BZ	723 856	CA	10 000	713 856	536 654		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Disponibilités		CF	3 097 371	CG		3 097 371	2 547 276			
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	101 019	CI		101 019	27 615		
		TOTAL (III)	CJ	4 776 535	CK	10 000	4 766 535	5 091 116		
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 539 655	IA	363 982	8 175 673	7 794 571		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		1 955 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations	Stocks :			Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.P.G. Inc.				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 297 820</u>)			DA	2 297 820	2 255 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	225 520	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours 8I)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	2 342 398	1 239 251
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	501 988	1 128 667
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	5 367 726	4 823 118
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	130 000	65 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	130 000	65 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 955 379	2 341 958
	Dettes fiscales et sociales			DY	360 111	483 782
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	362 457	80 713
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			E8		
TOTAL (IV)			EC	2 677 947	2 906 453	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 175 673	7 794 571	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		18		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 677 947	2 906 453
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. P. G. Inc.								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	5 208 021	FH	1 428 919	FI	6 636 941	9 849 875
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 208 021	FK	1 428 919	FL	6 636 941	9 849 875	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN	509 720	652 910		
	Subventions d'exploitation				FO	3 500	4 417		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ	33	8		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 150 193	10 507 210
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 761 988	7 975 718	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	30 561	48 880	
	Salaires et traitements*					FY	331 224	358 566	
	Charges sociales (10)					FZ	116 375	123 272	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	15 467	15 975	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE	3 908	3 306	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 259 522	8 525 718
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	890 671	1 981 492	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	389		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	3 962	13 613	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	4 352	13 613	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	180 000	75 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	14 115	27 824	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	194 115	102 824	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(189 763)	(89 211)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	700 908	1 892 281	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A.P.G. Inc.										Néant ☐				
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	34 520	7 967		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	180 000	174 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	214 520	181 967		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	10 399	114 722		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	65 000	255 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	75 399	369 722		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	139 120	(187 755)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	338 040	575 859		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 369 064	10 702 790		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	8 867 076	9 574 123		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	501 988	1 128 667		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP				
		- Crédit-bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								IX				
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
	Régularisation Clts / frs										Charges exceptionnelles	10 399	Produits exceptionnels	34 520
	Dot. / Rep. Prov. dépréciation										65 000		180 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de € 8 175 673 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 501 988.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

I - 1 Rappel des principes comptables

Les principes comptables généraux ont été appliqués dans le respect des règles communément admises :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables
- Prudence dans les évaluations.

Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983, applicables depuis le 1^{er} janvier 1984.

Les valeurs sont inscrites en comptabilité suivant la méthode habituelle des coûts historiques.

I - 2 Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et respectent les règlements :

- * CRC 2004 - 6 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs
- * CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels/concessions et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 3 ans.

La valeur du fonds de commerce inscrite à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et un amortissement ne nous paraît pas justifié.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif selon la nature du bien et en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les installations techniques, matériels et outillages industriels et autres immobilisations sont amortis en linéaire et/ou dégressif sur une période comprise entre 3 et 10 ans suivant le type d'immobilisation.

2 - 3 Autres postes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

2 - 4 Changement de méthode et informations particulières

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunération correspondantes.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges de personnel de €. 5 907.

Le CICE est calculé au taux de 6% sur les rémunérations versées au cours de l'année 2016.

Le CICE a été conservé afin d'améliorer le fonds de roulement.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières : Annexe 2054
- Amortissements : Annexe 2055
- Provisions : Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes : Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal : Annexe 2058-A
- Charges à payer : Annexe I
- Produits à recevoir : Annexe II
- Charges constatées d'avance : Annexe II
- Ecart de conversion : Annexe III
- Capital social : Annexe III

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées : Annexe V

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A.P.G. Inc.**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise A.P.G. Inc.										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	32 839	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	2 647 890	KE		KF	509 720	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	54 662	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 919	LC		LD	1 870	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	77 582	LO		LP	1 870	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	75 000	8V		8W	380 000
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	28 660	IU		IV	9 560		
TOTAL IV					LQ	103 660	LR		LS	389 560		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	2 861 971	OH		OJ	901 150		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IX		CO		DO	32 839	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	3 157 610	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MO		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	54 662	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	24 789	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG		NH	79 452	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY	455 000	OZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	38 220	2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	493 220	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	3 763 121	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.P.G. Inc.										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	32 839	EL		EM		EN	32 839					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	33 291	PF	5 969	PG		PH	39 260					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	7 759	PW	5 466	PX		PY	13 225					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	9 626	QM	4 032	QN		QO	13 658					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	17 385	QV	9 498	QW		QX	26 883					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QY	83 515	QZ	15 467	QA		QB	98 982					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		M1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NV+NW)			NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **A.P.G. Inc.**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TH	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	DA	DS	DG
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LI	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Y	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.P.G. Inc.				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	LL		LM		LN	
	Prêts (1) (2)	LP		LR		LS	
	Autres immobilisations financières	LT	38 220	LV		LW 38 220	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	VX	854 288		854 288		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation des créances ou remis en garantie *)	LO					
	Personnel et comptes rattachés	LY	6 000		6 000		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	LZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	119 533		119 533	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	205 480		205 480	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	210 000			210 000	
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	182 843		182 843		
	Charges constatées d'avance	VS	101 019		101 019		
TOTAUX		VT	1 717 384	VL	1 469 164	VY 248 220	
RENVIS	(1) Montant des	VD					
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 955 379		1 955 379		
Personnel et comptes rattachés		8C	29 160		29 160		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 877		57 877		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	1W	268 768		268 768		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 306		4 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	362 457		362 457		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	2 677 947	VZ	2 677 947		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : **A.P.G. Inc.**Néant ☐Exercice N, clos le :
31122016**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WA	501 988
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	180 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XY		XW	180 000	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7	338 040
Quote part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					Y8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								V1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								V3	
TOTAL I								WR	1 020 028

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							Y6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 209C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OY		Bassin d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	5 907
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	5 907
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 014 121			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 014 121			XO		

Exercice clos le : 31 décembre 2016

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	130 000	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	792 258	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	14 645	
* primes et gratifications	8 400	
* intéressement		
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	600	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	7 411	
* charges sur primes	3 528	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Taxe d'apprentissage	2 185	
* Formation professionnelle / Fongécif	2 121	
* CVAE	-	
* Autres		
* C3S		
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	961 148	

Exercice clos le : 31 décembre 2016

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	245 292
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	155 065
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	6 000
<i>Etat et collectivités</i>	
<i>Débiteurs divers</i>	
TOTAL	406 357

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Presence Assistance	367
Groupama Ass.	70 000
OAG Abt	26 876
ALEGRE Hono	282
Zoho Work Frais	2 252
SODEXHO Tickets restaurant	1 012
Orange	105
Frais LCL	125
TOTAL	101 019

Exercice clos le : 31 décembre 2016

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels chez	Un euro =	Ecarts de Conversion Actif/Passif
		A Néant
		P Néant

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 2.297.820 représenté par 229.782 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2016

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	€ 10 441
TOTAL	€ 10 441

Exercice clos : 31 décembre 2016

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
APG DS	-	
APG Airlines	200 000	
APG Academy	10 000	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG DS	236 728	
APG Airlines		
APG Academy		
* Clients : acomptes		
* Clients : effets à recevoir		
* Clients : Fact. A établir		
APG Academy	8 378	
	455 106	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG DS	66 813	
APG Airlines	-	
APG Academy	-	
* Fournisseur : Ftes non parvenues		
* Créiteurs divers :		
APG DS	8 760	
* Associés :		
	75 573	

A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.297.820

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et respectent les règlements :

- * CRC 2004 - 6 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs
- * CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les annexes aux comptes annuels comportent toutes les explications légales et complémentaires.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le cinquième exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les clients
- 4) Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2016, tout comme l'année 2015 a été une année très difficile pour l'industrie du transport aérien : la crise a entraîné une baisse de fréquentation, un contrôle des budgets voyages, et donc une perte du prix moyen par billet souvent de 20-30%.

Au niveau mondial, et de par la spécificité de la Société APG Inc, qui est de se concentrer sur des petits flux et de nombreux contrats sur plusieurs pays et plusieurs services, nous n'avons pas été trop impactés.

2) LES SERVICES D'APG INC

APG INC répond aux besoins de contrôler mieux notre activité mondiale : nous sommes désormais un réseau intégré.

Le produit APG IET qui répond à une demande certaines de nos clients, a dû être brutalement arrêté suite à la perte du code compagnie régulière IATA, comme nous vous l'avions signalé l'année passée.

Nous avons fait le nécessaire sur l'année 2016, afin de détenir et surtout avoir la maîtrise d'un code compagnie régulière IATA.

Le réseau APG Network-APG INC s'est très largement mobilisé pour permettre une transition souple. Un énorme travail a été fourni tant au niveau des compagnies aériennes clientes qu'au niveau des milliers d'agences de voyages

APG Inc est le bras commercial de tout le groupe APG et dispose d'une équipe renforcée : des business development directors par continent, et une équipe de Business Performance Review pour le contrôle de la qualité du réseau.

Nous avons investi fortement dans une nouvelle technologie xml de distribution dont les standards sont définis par IATA

3) LES CLIENTS

Le processus de signature reste long et la mise en place également, mais nous avons néanmoins signé de nombreux contrats avec de nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

De nombreux contrats GSSA couvrant plusieurs pays sont également désormais signés par APG Inc.

4) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires nets : €. 6 636 941 en baisse suite à l'arrêt du produit APG IET sur plusieurs mois

Charges d'exploitation : €. 6 259 522 cohérentes avec l'évolution du CA

Résultat net avant impôt : €. 700 908 en forte baisse par rapport à 2015

	31/12/2016	31/12/2015	Ecart en %
Chiffre d'affaires	6 636 941	9 849 875	<32,62>
Produits d'exploitation	7 150 193	10 507 210	
Charges d'exploitation	6 259 522	8 525 718	<26,58>
Résultat d'exploitation	890 671	1 981 492	
Traitements et salaires	331 224	358 566	
Charges sociales	116 375	123 272	
Effectif	9	8	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	<189 763>	<89 211>	
Résultat courant avant impôt	700 908	1 892 281	
Résultat exceptionnel	139 120	<187 755>	
Impôts sur les bénéfices	338 040	575 859	
Résultat net	501 988	1 128 667	
Total du bilan	8 175 673	7 794 571	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 501 988,11.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€ 501 988,11	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de € 225 520,00 à € 229 782,00)		€ 4 262,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de € 2 342 397,87 à € 2 840 123,98)		€ 497 726,11
Total	€ 501 988,11	€ 501 988,11

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2013	€ 1 200 000			€ 1 200 000
31.12.2014	€ 560 000		-	€ 560 000
31.12.2015	-		-	-

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir € 180 000.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance de APG IET sont très positives et nous sommes désormais propriétaire du code compagnie régulière IATA, assurant notre indépendance.

Les compagnies aériennes nous ont très largement suivies pour migrer sur la nouvelle plateforme et nous comptons également déjà de nouveaux clients

Les investissements continuent pour le NDC (New Distribution Capability). La plateforme de distribution APG a été certifiée NDC capable niveau 3 par IATA.

En conclusion

2017 se présente de façon très positive et le réseau APG est entièrement mobilisé.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous avons pris une participation dans la Société APG AIRLINES.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG ACADEMY

Objet : Conseils et Information aux techniques et métiers du transport aérien

	31/12/2016 6 mois	30/06/2016 12 mois	Ecart en %
Chiffre d'affaires	65	-	
Produits d'exploitation	65	63 839	
Charges d'exploitation	46 920	92 346	
Résultat d'exploitation	<46 855>	<28 490>	
Traitements et salaires	-	-	
Charges sociales	-	-	
Effectif	-	-	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	-	-	
Résultat courant avant impôt	<46 855>	<28 490>	
Résultat exceptionnel	-	<54 711>	

Impôts sur les bénéfices	-	-	
Résultat net	<46 855>	<83 202>	
Total du bilan	225 228	262 582	

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2016 <i>(15 mois)</i>		Ecart en %
Chiffre d'affaires	92 186		
Produits d'exploitation	485 800		
Charges d'exploitation	910 842		
Résultat d'exploitation	<425 042>		
Traitements et salaires	149 318		
Charges sociales	62 977		
Effectif	3		
Dépenses de travail intérimaire	-		
Résultat financier	<15 680>		
Résultat courant avant impôt	<440 723>		
Résultat exceptionnel	300 000		
Impôts sur les bénéfices	-		
Résultat net	<140 723>		
Total du bilan	1 223 635		

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ APG ACADEMY (802 585 729 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 75,00 %

⇒ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 66,67 %

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 -PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément à l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce qui préconise de statuer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, pour le cas où les actions détenues par le personnel de la société concernée représentent moins de 3 % du capital, la Société a été appelée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016, à statuer sur une telle résolution.

A cette occasion, nous vous rappelons que ladite Assemblée Générale Mixte (en sa partie Extraordinaire) s'est prononcée contre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRÉSIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux comptes

- *Monsieur Jean-Claude BACHER :*

Monsieur Jean-Claude BACHER a été statutairement nommé Commissaire aux Comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- *Cabinet ALLIANCE AUDIT :*

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT représenté par Monsieur Jean-Claude BACHER a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 octobre 2013, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur François LENORMAND, démissionnaire de la liste des Commissaires aux Comptes, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

A cet effet, nous vous proposons de réitérer la confiance que vous avez accordé jusqu'à présent à vos Commissaires aux Comptes, en renouvelant leur mandat de Commissaires aux Comptes confiés à Monsieur Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes Titulaire, et au Cabinet ALLIANCE AUDIT, Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de Commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2014	1 348 193	42 606	13 716	1 404 515
Au 31.12.2015	1 290 878	17 110	1 033 970	2 341 958
Au 31.12.2016	936 016	187 340	832 023	1 955 379

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

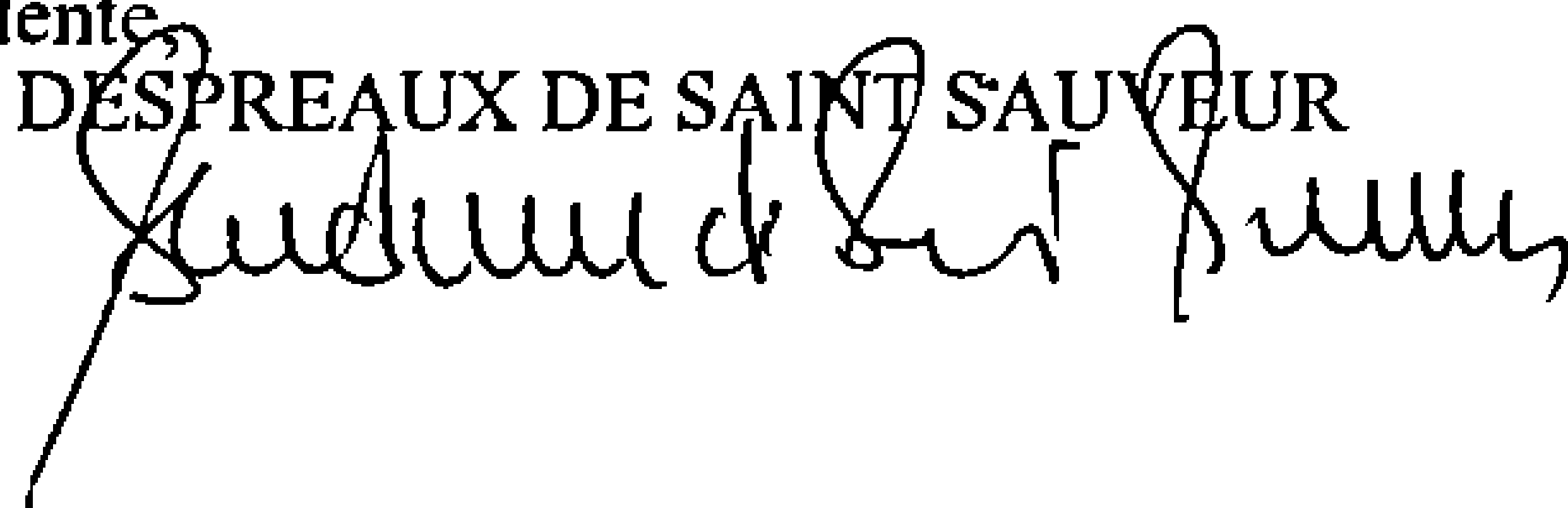
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.297.820

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017**

L'an deux mil dix sept,
Le vingt neuf juin à 19 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant lettres du 14 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✚ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✚ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

- ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
- ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 501 988,11 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€ 501 988,11	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de € 225 520,00 à € 229 782,00)		€ 4 262,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de € 2 342 397,87 à € 2 840 123,98)		€ 497 726,11
Total	€ 501 988,11	€ 501 988,11

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2013	€ 1 200 000			€ 1 200 000
31.12.2014	€ 560 000		-	€ 560 000
31.12.2015	-		-	-

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir € 180 000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de Messieurs Jean-Claude BACHER et du cabinet ALLIANCE AUDIT, Commissaires aux Comptes, respectivement Titulaire et Suppléant, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Messieurs Jean-Claude BACHER et le cabinet ALLIANCE AUDIT déclarent accepter le mandat de Commissaires aux Comptes, respectivement de Titulaire et de Suppléant, qui vient

SN₃

de leur être confié en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction les empêchant d'exercer la fonction de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

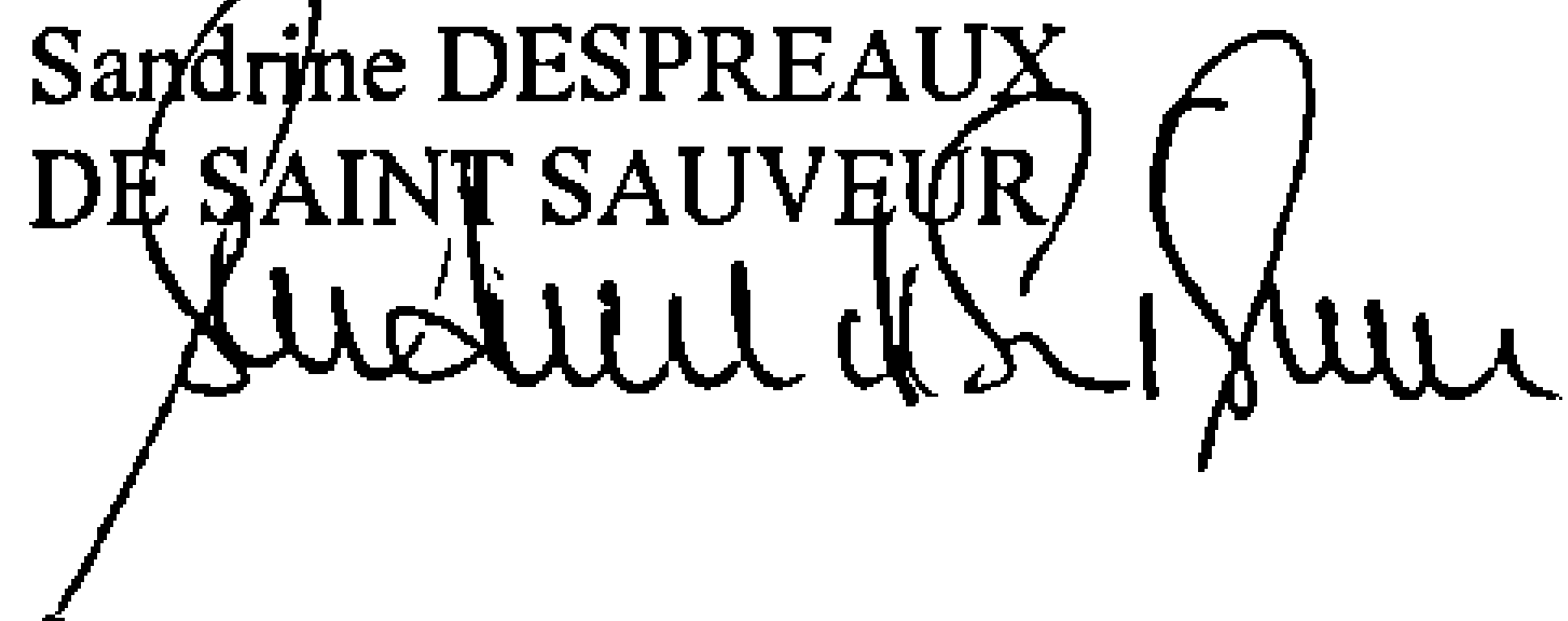
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

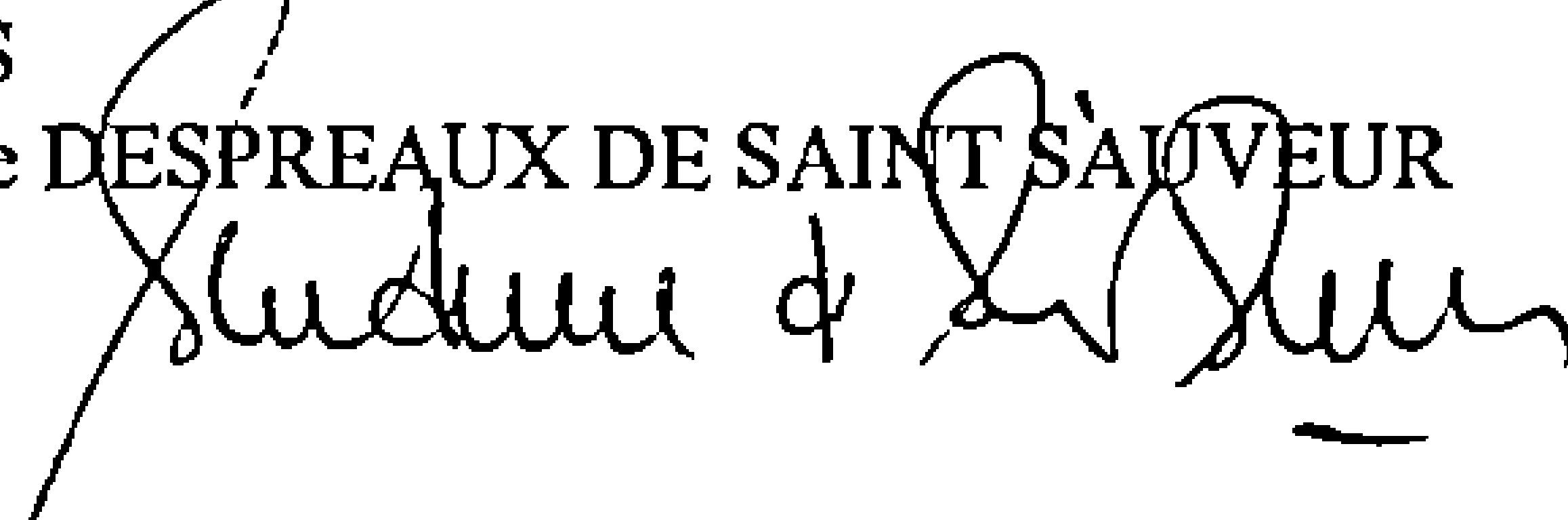
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.297.820

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2017

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 501 988,11 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 501 988,11	
▪ Au compte « Réserve Légale » (qui passera de €. 225 520,00 à €. 229 782,00)		€. 4 262,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 2 342 397,87 à €. 2 840 123,98)		€. 497 726,11
Total	€. 501 988,11	€. 501 988,11

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2013	€. 1 200 000			€. 1 200 000
31.12.2014	€. 560 000		-	€. 560 000
31.12.2015	-		-	-

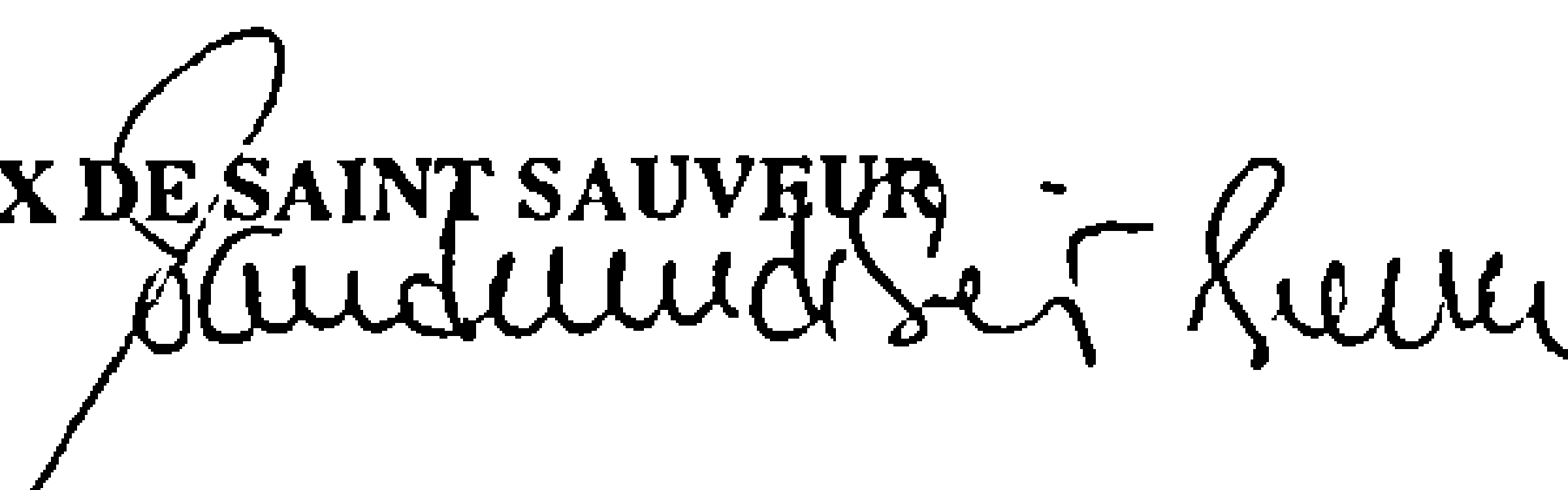
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 180 000.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR



A.P.G. Inc

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 2.297.820

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 524 192 507

S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire – 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. Inc

Donne par les présentes pouvoir à AZUR AUDIT VCP

Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 29 juin 2017

